



Facture

Réf. : FA1210-0029

Date facturation : 09/10/2012

Date échéance : 09/10/2012

Émetteur:

Frédéric FLIPPE

110 rue du Smetz
62120 CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES

Téléphone: 06.67.96.45.94 - Fax: 03.21.98.87.39
Email: frederic@rmedia.fr
Web: <http://www.rmedia.fr>

Adressé à:

Village des Métiers d'Arts de Desvres

Chaussée Brunehaut
RD 341
Lieu-dit "Les Courteaux"
62240 LONGFOSSE

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
Photo aérienne de l'établissement - 130€	0%	175,00	1	175,00
Caractéristique de l'image :				
• Capteur Nikon • 4000 x 3000 pixels (12Mpx) • Iso 400				
Frais de déplacement - 45€				
A/R Campagne-Lès-Wardrecques - Desvres : 2 x 45kms x 0.50€				
Informations :				
Consulter la grille des tarifs : http://www.photo-video-aerienne.fr/tarifs				
Les conditions générales de vente sont disponibles au siège de la société.				

* TVA non applicable art-293B du CGI

Conditions de règlement: A réception de facture

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: Caisse d'Epargne

Code banque	Code guichet	Numéro compte	Clé RIB
16275	20500	04000316271	37

Domiciliation: 42 BIS PLACE FOCH
62500 SAINT OMER
TEL : 08.20.82.08.99
Code IBAN: FR7616275205000400031627137
Code BIC/SWIFT: CEPARPP627

Total HT 175,00

Payé 175,00

Règlement TTC par chèque à l'ordre de Frédéric FLIPPE envoyé à:

Reste à payer 0,00

110 rue du Smetz

62120 CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES

Règlement	Montant	Type	Num
05/12/2012	175,00	Chèque	0628869

RESERVE DE PROPRIETE :

loi du 12/05/1980 N°80335 - Le matériel/logiciel livré reste l'entière propriété de la société R'Média jusqu'au paiement intégrale du prix fixé ci-dessus.

Toute contestation sera transmise aux juridictions du siège de notre entreprise. Tout différend lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce compétent.

Taux de pénalité (article L 441-6 du code de Commerce) : 3,50%. Ces pénalités sont exigibles au lendemain de la date de règlement figurant sur ce document. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.